



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°17/2025

Convocation en
date du :
12/03/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre
REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Richard COLL a donné procuration à
M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à
M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration
à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OCTROI DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE L'AIDE COMMUNALE À LA
REHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS (ORIL)**

Le Président de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses
articles L2121-21, L2121-29, R1511-4 et suivants, R1511-10 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir et le
recueil de l'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°77/2022 du 06 septembre 2022 ;

VU les demandes formulées par Monsieur et Madame MINGOT Jacky,
Monsieur MARION Bernard et Monsieur SAVART Jacques pour leur
appartement ;

CONSIDÉRANT que les dossiers présentés par Monsieur et Madame
MINGOT Jacky, Monsieur MARION Bernard et Monsieur SAVART
Jacques sont à la fois conformes au cahier des charges d'attribution de
ladite subvention et répondent aux objectifs fixés par la collectivité en la
matière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés**

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 euros pour un appartement à Monsieur et Madame MINGOT Jacky et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et les bénéficiaires ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 euros pour un appartement à Monsieur MARION Bernard et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 euros pour un appartement à Monsieur SAVART Jacques et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au chapitre 65 du budget - opération 69 « Action économique » ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

